

MESOCAP

De quoi s'agit-il ?

Le secteur médico-social fait face depuis plusieurs années à de profonds changements (fortes contraintes temporelles, économiques, manque de moyens humains, prise en charge de bénéficiaires de plus en plus dépendants...) qui demandent une forte et rapide adaptation des structures et des salariés de ce secteur.

Pour accompagner nos adhérents dans l'amélioration des conditions de travail, le CIHL propose une démarche outillée d'autodiagnostic : MESOCAP.

OFFRE DE SERVICES

prévention des risques
professionnels

Déroulement de l'intervention

Alternance de 3 regroupements afin de préparer les différentes étapes de la démarche de prévention et mise en œuvre des actions par les référents au sein de leur entreprise

- Constitution d'un comité de pilotage et désignation de deux copilotes
- Formation des copilotes à l'utilisation de l'outil
- Remplissage de l'outil par la structure
- Analyse des résultats en Copil
- Élaboration d'un plan d'action
- Mise en place des actions

Les objectifs

- Construire une démarche de prévention grâce à l'évaluation des situations de travail
- Etablir une photographie de l'instant :
 - Apporter à l'employeur une compréhension de la réalité du travail dans son établissement.
 - Questionner de façon concertée les pratiques, les marges de manoeuvre, ...
 - Débattre des points de vue du travail pour construire de façon collective des axes de progrès.

Pour aller plus loin

[Lien plaquette mesocap](#)



Qui peut en bénéficier :

Toutes les entreprises et structures du secteur médico-social et social adhérentes au CIHL



Intervenants :

Ergonomes



Durée :

Plusieurs réunions de travail



Comment demander une intervention :

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail ou auprès du service prévention : cihl.prevention@cihl45.com



Paroles d'établissements

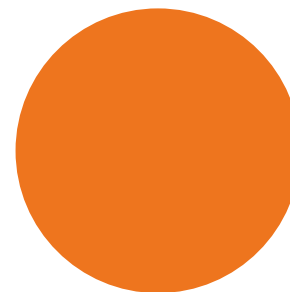
Cette demande a été créée avec
et pour des établissements.

« A la fin de l'accompagnement, on se sent
autonome pour poursuivre la démarche »

« Les temps collectifs sont riches, ça rassure
de voir que l'on a les mêmes problématiques,
cela favorise les échanges entre pairs »

« Mesocap a permis à chacun de s'exprimer
et les relations se sont apaisées »

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
RAPPROCHEZ-VOUS
DE VOTRE SERVICE
DE SANTE AU TRAVAIL



MESOCAP,

Une démarche de prévention
dans le secteur de l'Hébergement
Médico-social et social

PILOTAGE DE MESOCAP



MESOCAP (Médico-Social Prévention) est
une démarche d'autodiagnostic outillée
et spécifique, favorisant l'acquisition
d'une politique de prévention des risques
professionnels globale et durable.



MESOCAP, Pour quoi faire ?

- Construire une démarche de prévention grâce à l'évaluation des situations de travail

- Etablir une photographie de l'instant :

- Apporter à l'employeur une compréhension de la réalité du travail dans son établissement.
- Questionner de façon concertée les pratiques, les marges de manœuvre, ...
- Débattre des points de vue du travail pour construire de façon collective des axes de progrès.

Quelle Méthodologie? Comité de pilotage

Constitution du comité de pilotage (COPIL)
et nomination des animateurs

Utilisation de l'outil d'identification
des situations de travail à risques

Elaboration du plan d'action

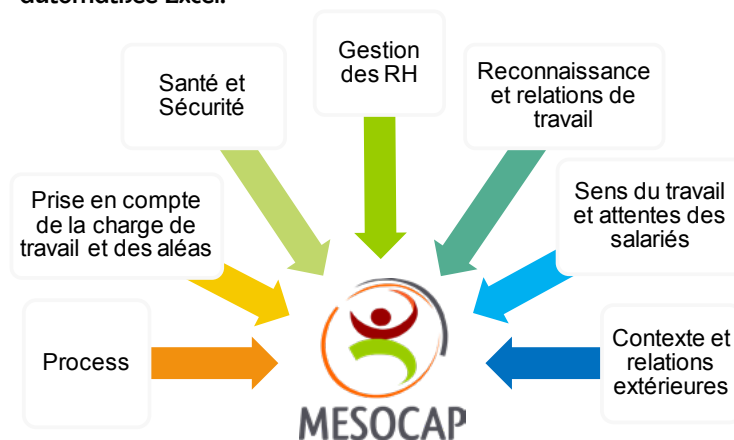
Mise en oeuvre et suivi

CONSEIL

Un appui à l'appropriation de l'outil peut être réalisé par votre service de santé au travail.

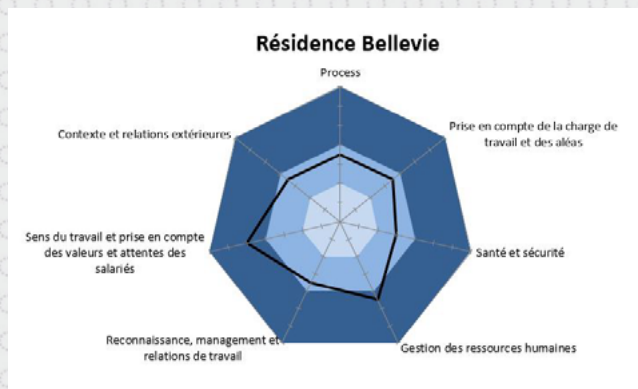
Outil d'identification des situations de travail à risques

Pour vous aider à identifier les situations de travail à risques, un questionnaire est à remplir en collectif, sur une interface automatisée Excel.



L'outil synthétise les réponses sous forme d'un radar permettant ainsi de prioriser les actions :

- à traiter en priorité
- à améliorer
- à préserver
- Scoring de l'entreprise



Elaboration du plan d'action

Les résultats obtenus grâce à l'outil radar permettent de :

- Repérer les forces et axes de progrès propres à l'établissement.
- Débattre sur les priorités d'action.
- Construire des solutions concertées au sein du COPIL.

Pour chaque question, des fiches repères ont été élaborées afin d'aider le COPIL à comprendre les enjeux des différentes thématiques et élaborer le plan d'action.

Suivi

Enfin le plan d'action doit faire l'objet d'un suivi pour garantir l'effectivité des actions définies. Il est également conseillé, dans un délai d'un ou deux ans, de générer un nouveau radar permettant de redéfinir un plan d'action si besoin.

POINT DE VIGILANCE :

L'utilisation de cet outil ne se substitue pas à une évaluation des risques professionnels (DUERP), à une étude des risques psychosociaux, à une étude des troubles musculosquelettiques....